

Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Date de convocation :

10 septembre 2024

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 15

procurations : 3

votants : 18

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ;

SOURIS Georges ; PERRON Manuela ; DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; DREANO Odette ; MEILLAREC Yann ; FLEURY Sébastien ; JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°12) ; GUIL Annie ; LE SOURD Liliane ; BERTAUX Jean-François ;

Absents excusés :

LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à GRIFFON Frédérique

LAMY Sybille qui donne pouvoir à COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude

STEVANT Emilie qui donne pouvoir à PERRON Manuela

Absent :

LARVOIR Yoann

Secrétaire de séance :

PERRON Manuela a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 18 juin 2024
 - ✓ Démission d'un conseiller municipal
 - ✓ Mise à jour du tableau du Conseil Municipal et des commissions
 - ✓ Renouveau des contrats d'assurances
 - ✓ Restauration scolaire : demande du prestataire de restauration scolaire Armonys
 - ✓ Acquisition de la parcelle ZC 0063 appartenant à Mme BREDOUX Mathilde
 - ✓ Rénovation du stade de football et construction de vestiaires : attribution des marchés de travaux aux entreprises- Lot 10
 - ✓ Construction de logements sociaux 14 place de l'église (ZN 141) - consultation SPS et Contrôle Technique
 - ✓ Questembert Communauté : demande de fonds de concours ADS,
 - ✓ Questembert Communauté – adhésion au groupement de commande 2025/2028
 - ✓ Questembert Communauté : convention prestation de services
 - ✓ Projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et de logements locatifs sociaux
- Questions diverses

◆ **2024-09-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 18 juin 2024**

Mme Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 18 juin 2024 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-02 Démission d'un conseiller municipal**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme JAMOIS Noëlle.

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, la démission entre en vigueur dès réception par le Maire soit le 25 juin 2024.

Mme Le Maire précise qu'elle a informé le préfet de cette démission.

Conformément à L'article L. 270 du code électoral le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ; il s'agit de Mme LE FLOCH (GUIL) Annie.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Mme LE FLOCH (GUIL) et de la modification du tableau du conseil municipal en conséquence (annexé)

◆ **2024-09-03 Mise à jour du tableau du conseil municipal - modification des commissions**

Suite à l'installation de Mme GUIL Annie, le conseil municipal a pris acte du tableau du Conseil Municipal modifié en conséquence.

Mme GUIL Annie ayant fait savoir qu'elle souhaite intégrer les mêmes commissions que celles précédemment occupées par Mme JAMOIS Noëlle ;

Le conseil municipal décide

- **De nommer Mme GUIL Annie au sein des commissions suivantes :**

- Voirie/Chemins/Matériel
- Contrôle des listes électorales

- **De nommer Mme GUIL Annie représentante de la collectivité :**

- Au SIAEP en tant que Suppléante

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-04 Renouvellement des contrats d'assurances**

Mme GRIFFON rappelle que la mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à Consultassur afin de réaliser un audit et d'assister la commune pour le renouvellement des marchés assurances.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence passé pour ce marché "assurances", Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre les préconisations de Consultassur et de retenir les offres suivantes :

LOTS	NOMS DES MARCHES	CONCURRENT	FORMULE	MONTANTS PRIMES TTC	
				Ancien marché	Nouveau Marché
1	DOMMAGE AUX BIENS	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	5 500	7 833
2	RESPONSABILITE CIVILE	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	1 650	5 197
3	FLOTTE AUTOMOBILE	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	1 400	1 896
4	PROTECTION JURIDIQUE	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	650	926
TOTAUX				9 200	15 582

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions ci-dessus à compter du 01/01/2025 pour une durée de 4 ans.

Mme Le Maire informe également le conseil municipal, que dans le cadre de sa délégation, « l'assistance annuelle permanente » a été souscrite avec Consultassur pour un montant de 689.92 € HT.

(POUR : 17 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-05 Restauration scolaire : demande du prestataire de restauration scolaire Armonys**

Par courrier en date du 25 juin et suite à une réunion avec les trois Maires du groupement de commande (LE COURS, LARRE, MOLAC) le prestataire de restauration sollicite les membres du groupement pour revaloriser à nouveau l'indemnité d'imprévision validée l'année dernière.

En plus de l'augmentation de 0.24 € HT pour les enfants et 0.26 € HT pour les adultes de 2022 à

2024, l'entreprise demande une nouvelle augmentation de 0.08 € HT cette année. Sachant que le repas enfant dans le marché de base est à 2.47 € HT (2.61€ TTC), ils passeraient à 2.79 € HT (2.94€ TTC) pour les enfants et de 2.67€ HT (2.82€ TTC) € à 3.01 €HT (3.18€ TTC) pour les adultes.

Madame Le Maire souhaite l'avis du conseil municipal concernant cette demande avant de donner une réponse en accord avec les autres communes.

Après délibération il est décidé, à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande du prestataire.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-06 Acquisition de la parcelle ZC 0063 appartenant à Mme BREDOUX Mathilde**

Mme Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu le 05 septembre de Mme BREDOUX Mathilde qui souhaite vendre la parcelle de terrain ZC 0063 d'une surface de 1280m² au prix de 35€ le m².

Mme Le Maire précise que cette parcelle est située au PLU sur un emplacement réservé, et elle sollicite le conseil municipal pour l'acquisition de cette parcelle.

Après délibération le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle ZC 0063 de 1280 m² au prix de 35€ le m² et autorise Mme Le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-07 Rénovation du stade de football et construction de vestiaires - attribution des marchés de travaux aux entreprises- Lot 10**

Mme Le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2024, le conseil municipal a validé l'attribution des marchés de travaux aux entreprises, à l'exception du lot 10 Peinture-Nettoyage, qui a été déclaré infructueux, et pour lequel une nouvelle consultation de gré à gré a été validé.

Mme Le Maire présente le résultat de cette consultation, et propose d'attribuer le lot 10 Peinture-Nettoyage à l'entreprise DEBAYS – PLEUCADEUC (56) pour 15 994.91 € HT offre de base + 315€HT option « peinture sur l'enduit ciment et sur béton apparent » soit 16 309.91 € HT.

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot 10 de ce marché à l'entreprise DEBAYS et d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer ce marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-08 Construction de logements sociaux 14 place de l'église (ZN 141) - SPS et Contrôle Technique**

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal des consultations relatives aux diverses missions d'études à prévoir dans le cadre du projet de construction de logements sociaux 14 place de l'église

Il s'agit des missions :

- Coordination sécurité-protection-santé (SPS)
- Contrôle technique (CT)

Ces consultations ont été réalisées par SOLIHA, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après présentation du rapport d'analyse des réponses à cette consultation, sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

Coordination sécurité santé (SPS)

BUREAU VERITAS - Auray : 3 009.00 € HT

Contrôle technique (CT)

BUREAU VERITAS - Auray : 4 400.00 € HT

AUTORISE Mme Le Maire signer les actes d'engagement et tous documents afférents.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-09 Questembert Communauté : demande de fonds de concours ADS,**

Par délibération du 03 avril 2024, le conseil communautaire a validé la répartition des fonds de concours qui permettront de couvrir pour chaque commune les frais liés à l'ADS.

Le montant de l'enveloppe 2024 est fixée à 144 700,00€.

Le montant prévu pour MOLAC est de 7 600 €.

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à solliciter ce fonds de concours sur le programme voirie 2024 (Carmabilio -impasse- 55ml et la route du pont d'Haligo au pont de Cajafredo - 800ml)

Le plan de financement est le suivant :

Intitulé Dépenses	Montant € HT	Intitulés Recettes	Montant € HT
		Subvention Département PST (proratisé selon ml)	3 967.27
Travaux programme voirie 2024 (Carmabilio -impasse- 55ml et la route du pont d'Haligo au pont de Cajafredo -800ml)	41 465.80	Fonds de concours ADS Questembert communauté	7 600.00
		A la charge de la commune	29 898.53
Total	41 465.80	Total	41 465.80

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

♦ **2024-09-10 Questembert Communauté – adhésion au groupement de commandes 2025/2028 achats groupés en matière de voirie - projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes membres et Questembert Communauté– marchés de travaux d'entretien de voirie, de fourniture de panneaux de police, de prestations de curage de fossés**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-06-07 du 18 juin 2024 portant sur le même objet.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu l'article R. 2123-1, 1° du code de la Commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite à la délibération du Bureau communautaire 20 juin 2024 (2024 06 B n°2) validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention de groupement de commandes pour 2025 pour trois types de marchés, d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), soit :

- un marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires, avec lot pour prestations de Point A Temps Automatique, (PATA)
- un marché de fourniture de panneaux de signalisation,
- un marché de travaux pour le curage de fossés.

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2025 à 2028).

Comme convenu, un état des lieux a été établi auprès des communes afin de définir les besoins (selon estimatif budgétaire des communes sur 3 ans).

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée.

Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins).

Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles de la Commande Publique, seront pour l'ensemble des opérations :

* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant)

* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention

* par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune (clauses techniques et financières des marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants...)

- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement des membres pourront se joindre à cette commission

pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC, agents communaux ...)

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas adhérer à ce groupement concernant le lot curage de fossés,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025, pour la passation :

- D'un marché de travaux d'entretien de voirie, avec lot pour prestations de Point A Temps Automatique (PATA)

- D'un marché de fourniture de panneaux de police,

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Molac au groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés cités ci-dessus, marchés « accords-cadres » (à bons de commandes) pour achats groupés et travaux, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement.

(POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-09-11 Questembert Communauté : convention prestation de services**

Mme GRIFFON, Adjointe aux Finances rappelle au Conseil municipal que Questembert Communauté et les communes membres ont changé de trésorerie. Celle de Questembert ayant été fermée, les collectivités dépendent désormais du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Auray. Il a été convenu de faire respecter le schéma comptable suivant pour ce qui concerne les prestations de services liées à l'entretien :

1- Facturation de main d'œuvre seule (flux croisés)

EPCI compte 70845 - Commune compte 626

2- Location de matériel seul

EPCI compte 7083 - Commune compte 61351

3- Prestation de services matériel + fournitures + agent comme par exemple : l'entretien de terrain (tonte, etc.), l'entretien de voirie (balayeuse), l'entretien de véhicule, etc.

EPCI compte 706888 - Commune 6042

4- Facturation de marchandises ou de fournitures uniquement comme par exemple : compomac, sable, etc

EPCI compte 7078 - Communes 6078 ; 6063X

S'agissant de prestations de services, le SGC d'Auray recommande de conclure une convention avec les communes utilisatrices en se fondant sur le respect des articles L. 3633-4, L. 5214-16-1, L. 5215-27, L. 5216-7-1, L. 5217-7, L. 5211-56 du CGCT.

En effet, il est rappelé qu'une prestation de service consiste à confier la création ou la gestion de certains équipements et/ou services par voie de convention, de manière accessoire ou provisoire. Les EPCI disposent d'une habilitation législative générale pour assurer des prestations auprès d'une ou plusieurs de leurs communes membres.

Inversement, l'EPCI peut recourir à l'une de ses communes membres afin que cette dernière lui fournisse un service en vue de faciliter l'exercice de ses compétences. Ce mécanisme de coopération repose sur une relation bénéficiaire/prestataire et n'emporte pas le transfert de compétences. Si une commune souhaite bénéficier de la prestation de service réalisée par Questembert Communauté, une convention doit être signée entre Questembert Communauté et cette commune. L'absence de convention ne permet pas en effet de considérer que la communauté de communes est habilitée à effectuer de telles missions d'entretien sur la voie communale ; elle ne garantit pas non plus le règlement de ces prestations.

Conformément aux articles L. 3633-4, L. 5214-16-1, L. 5215-27, L. 5216-7-1, L. 5217-7, L. 5211-56 du CGCT, et à la liberté laissée aux communes membres d'utiliser le service technique de Questembert Communauté, il est proposé la mise en place d'une convention de prestations de service.

Sur proposition de Mme Le Maire le Conseil municipal :

- entérine le schéma comptable pour ce qui concerne les relations financières entre Questembert Communauté et la commune sollicitant les prestations du pôle technique

- autorise Mme le Maire à signer la convention de prestations de services techniques à intervenir.
- (POUR : 17 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Arrivée de M JAFFRELOT Jérémie

◆ **2024-09-12 Projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et de logements locatifs sociaux**

Mme Le Maire présente en séance le Projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et de logement locatif sociaux familiaux qui a été présenté lors d'une réunion du 13 juin 2024 avec les porteurs de projet.

Ce projet serait développé en partenariat entre les EHS Aiguillon Construction et Les Ajoncs qui proposent d'acquérir l'emprise foncière d'environ 3 032 m² constituée des parcelles ZN 240/241/242 permettant la réalisation de l'opération.

- Pour l'ESH Les Ajoncs

Cette opération permettrait la réalisation de 10 à 12 logements locatifs sociaux T1 Bis, financés en PLS destinés à accueillir des personnes âgées autonomes au sein d'un bâtiment de plein pied en Rez-de-Chaussée pour une surface habitable entre 380 et 450 m².

La résidence comporterait également des espaces communs accessibles à tous les résidents permettant la mise en œuvre d'un projet de vie sociale partagée, qui serait animé par un gestionnaire ; l'ESH Les Ajoncs qui resterait quant à elle propriétaire de la résidence et en assurerait la pérennité technique et patrimoniale.

La proposition financière pour l'acquisition de cet espace est de 25 00€ HT

- Pour l'ESH Aiguillon construction

Cette opération permettrait la réalisation de 12 logements locatifs sociaux financés en PLUS/PLAI (4 T2, 4 T3, 4 T4).

Pour ce projet d'une surface habitable de 768m² la proposition financière pour l'acquisition est de 40 900€HT (soit 50€HT/m²SP)

L'offre cumulée pour les deux ESH est donc de 65 900 € HT.

Mme Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet,

Elle précise également qu'en cas d'accord, un courrier d'intention favorable à ce projet devra être adressé aux ESH.

Elle précise également que cet accord sera soumis à plusieurs conditions dont, dans un premier temps, l'acceptation du projet par le comité d'engagement du groupe ARCADE-VYV auquel appartient la société AIGUILLON, auquel adhère la société LES AJONCS.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet et autorise Mme Le Maire à adresser un courrier d'intention commun à l'ESH Aiguillon construction et à l'ESH Les Ajoncs pour soumission de ce projet au comité d'engagement du groupe ARCADE-VYV.

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 2)

◆ **Questions diverses**

✓ **Morbihan Energies - réalisation d'un service de production et de fourniture en autoconsommation collective - mise en place d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente « La Bruyère »**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire a été déposé le 05/09/2024, le début des travaux est prévu en fin d'année.

Une partie de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera consommée par les installations électriques de la salle « La Bruyère » (éclairage, chauffage, usages courants...).

Le surplus de l'électricité produit sera ensuite redistribué aux bâtiments communaux se trouvant à proximité et aux habitants des alentours volontaires pour participer à l'opération : ils deviendront alors des consommateurs.

Une réunion publique d'information à l'intention des habitants est organisée le jeudi 26 septembre à 18h30 à la salle « La Bruyère ».

✓ **Sinistres en cours – point information**

- Sinistre dommage aux biens du 06 mai 2024 – Effraction au service technique et vol de petit équipement
Le préjudice a été estimé par l'expert à 3 900 €.
Un remboursement de 3 384.11 € est annoncé par l'assureur Groupama
- Sinistre flotte automobile du 29/06/2024 – vol et destruction du véhicule JUMPER du service technique et de matériel.
Un Remboursement de 10 100 € pour le camion (valeur de remplacement estimée par l'expert) et de 974.69 € pour le matériel contenu dans celui-ci est annoncé par l'assureur Groupama.

Pour information, dans le cadre de sa délégation, Mme Le Maire a validé l'acquisition d'un nouveau véhicule d'occasion en remplacement pour un montant de 18 327.76€ TTC.

✓ **Travaux stade - Point**

M Marcel ARS, fait un point sur l'avancée des travaux de construction des vestiaires du stade.

Le terrassement, l'installation du chantier et l'implantation du bâtiment ont été réalisés cet été.

L'élévation des murs est en cours.

L'altimétrie du nouveau bâtiment n'étant pas en adéquation avec l'ancien bâtiment, la fosse d'assainissement devra être changée.

L'ouverture totale de la baie du club house s'avère techniquement impossible, la solution sera probablement la mise en place de trois châssis dont un fixe

L'étanchéité à chaud du sous-bassement n'étant pas nécessaire, cela fera l'objet d'une moins-value.

✓ **Réseau des médiathèques**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le réseau des médiathèques se nomme maintenant « 13 à la page » : un nouveau site internet et une nouvelle charte graphique ont été créés.

✓ **Personnel communal - information**

- Mme Annie JOLLIVET, Agent ATSEM actuellement en congé de longue maladie, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2024.
- Service périscolaire – mouvements de personnel :
 - Nathalie LE CLOHAREC en CDD (mission ATSEM, cantine garderie)
 - Sarah MALEK en CDD en remplacement de Cécilia SEGUIN en arrêt (mission cantine, garderie)
 - Lysiane LE DOUX via NEO 56 (surveillance cantine le midi)
 - Sandrine LE FLOCH (surveillance cantine le midi, en plus de ses missions d'agent d'accueil à la mairie)
- Mme Fanny PEREZ va réaliser une session de formation BAFD du 19 au 27 octobre 2024.
- Mme Sylvia PRUNIER actuellement en indisponibilité a annoncé sa démission qui sera effective le 1^{er} novembre 2024.

✓ **Conseil Municipal des Enfants**

Mme Frédérique GRIFFON fait un retour sur le conseil municipal des enfants qui a eu lieu le 14 septembre 2024 :

- Dorénavant les conseils se tiendront le samedi à 10h30 : prochains conseils le 12 octobre et le 14 décembre.
- Une matinée « nettoyons la nature » est prévue le 28 septembre : rendez-vous à 9h00 à la salle « La Bruyère »

- 21 octobre : préparation des marques pages
- 11 novembre : cérémonie célébration armistice + repas des ainés

✓ **Jeux de Lanvaux**

Mme Frédérique GRIFFON informe le conseil municipal qu'une réunion avec les communes membres est prévue le 18 septembre, un point sera également fait pour l'édition 2025 des jeux de Lanvaux.

✓ **Tour de table**

- M Jean-Yves BOUSSO informe le conseil que le broyage des accotements a débuté, l'épavage est prévu la semaine prochaine.
- Les panneaux absorbeurs de sons ont été posés à la cantine
- M Jérémie JAFFRELOT signale qu'il y a de nombreux trous sur les chemins qui incommode le passage des engins agricoles. M Jean-Yves BOUSSO explique que ces chemins sont utilisés à tort par les véhicules qui les utilisent comme s'il s'agissait de routes, ce qui accélère en conséquence leur dégradation.
- Mme Manuela PERRON rappelle qu'une réunion du CCAS est prévue le 04 octobre à 17h00.
- Mme Annie GUIL signale qu'il y a régulièrement des déchets le lundi matin au stade et sur la zone de La Brouée.

Dates à retenir :

Animations à la Médiathèque :

- 14 septembre : atelier origami
- 20 septembre : atelier couture
- 28 septembre : lecture à la médiathèque (0-5 ans)
- 4 octobre : atelier couture
- 12 octobre : atelier dessin
- 18 octobre : atelier mémoire
- 18 octobre : atelier couture
- 26 octobre : troc aux plantes
- 8 novembre : atelier couture

Samedi 21 septembre : Repas – KOF MELEN

Samedi 28 septembre : Nettoyons la Nature – Conseil Municipal des Enfants

Jeudi 26 septembre : Réunion d'information Autoconsommation collective

Samedi 12 octobre : boum – Ecole Saint Pierre

Samedi 26 octobre : tournoi FIFA – ESLM

Samedi 02 novembre : Repas – Amicale Laïque

Dimanche 03 novembre : Fest Deiz – ANDON

Dimanche 10 novembre : Randonnée

Samedi 16 novembre : Repas – ESLM

Samedi 29 et dimanche 30 novembre : Téléthon

Samedi 07 décembre : Loto – Amicale Laïque

La date du prochain conseil municipal est fixée au Vendredi 06 décembre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et la presse de leur attention à 21 h 05.